

FONGICIDES

Takumi élargit son champ d'action

► L'anti-oïdium Takumi de Certis, déjà homologué sur cucurbitacées et solanées, vient d'obtenir une extension d'homologation sur fraisier, artichaut de plein champ et cultures ornementales. Suspension concentrée, ce produit est utilisable à la dose de 0,15 l/ha avec au maximum deux applications par an. Il contrôle l'oïdium « à chaque étape de son développement » et « permet une très bonne protection en application préventive ou dès l'apparition des premiers symptômes », selon Certis.

Takumi de Certis, fongicide à base de cyflufenamid (100 g/l).

